

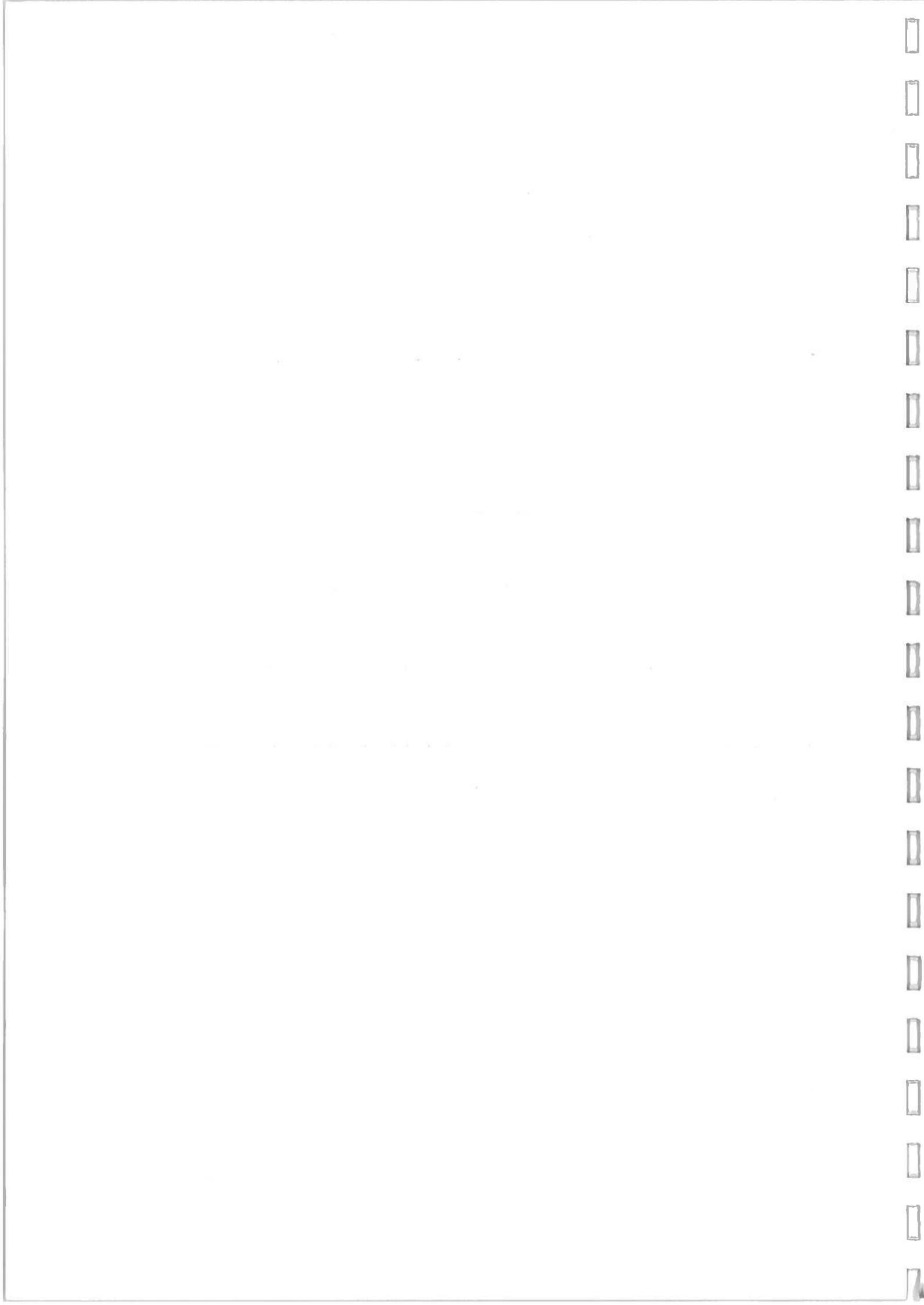


République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt  
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON  
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

# **PLAN LOCAL D'URBANISME Révision allégée n°2**

**Concertation  
du 28 juin au 12 juillet 2021**

**Registre des commentaires  
de la population**



## Concertation du 28/06 au 12/07/2021. Registre des commentaires de la population

DATE	NOM /Prénom	ADRESSE	COMMENTAIRE
28/06		Neant	
29/06		Neant	
30/06		Neant	
01/07		Neant	
02/07		Neant	
05/07		Neant	
06/07		Neant	
08/07	HUMBERT Huguette	93 ch des Tennis Cabrières	P'environnement est menacé si la parcelle 265 en zone N se trouve bétonnée après déboisement total dans le but évident d'éviter le classement en zone N
08/07	PIERRAT Camille	731 chemin des Estelles	aberration écologique !!!
08/07	FOCÇA Eléna	731 chemin des Estelles.	D'avantage de béton nuirait à l'environnement et à toute la nature (écoulement des eaux, températures, faune menacée etc.)
9/07	GENAT Anne et Denis	2 chemin ds Tennis	dans un souci écologique, de protection de l'environnement il nous semble impératif de garder le PLU tel qu'il est avec des zones nature (dont la parcelle 265 qui a déjà malheureusement été déboisée?)
		vue les modifications écologique climatiques actuelles, les	

Concertation du 28/06 au 12/07/2021. Registre des commentaires de la population

DATE	NOM	ADRESSE	COMMENTAIRE
			inondations en France, il apparait necessaire de limiter l'urbanisation a outrance le PLU en l'etat semble aller dans ce sens.
le 10/07	Kirsten Van Kampen	20A chemin ds tennis Cabrières d'Avignon	La mairie n'a manifestement pas defendu le PLU tel qu'il avait été élaboré au cours d'une très longue période et enfin voté le 23 juillet 2019 Au cours de l'enquête publique antérieure j'avais soutenu par écrit à 100% ce nouveau PLU, même en sachant que mon propre terrain (parcelle 753) serait inclus dans la Zone N Personnellement je n'ai pas contesté ce fait, parce qu'il faut absolument préserver l'environnement, diminuer les risques d'inondation et surtout éviter l'artificialisation des sols Maintenant la parcelle N 265 sera intégrée dans la Zone UD, une exception parfaitement injuste et non fondée Ma parcelle N 753, directement à côté ainsi que la parcelle nord de la mienne et d'autres resteraient dans la Zone N ? pas de logique explicable loin de là !!

Concertation du 28/06 au 12/07/2021. Registre des commentaires de la population

DATE	NOM	ADRESSE	COMMENTAIRE
10/07/21	GuilPEL	20 B chemin des Tennis Parcel 261	<p>les RAISONS, sur le fond du classement en zone N, en juillet 2019 de <u>TOUT</u> un quartier étaient et devraient rester l'action contre les risques d'aggrava- tion des risques inondations suites aux déboisements multiples et à la multiplication des constructions ne laissant chaque fois la possibilité d'absorption des sols au sol. Le commissaire enquêteur d'alors précisait de "l'urbani- té" que dans les secteurs non soumis à ce risque". J'ai pu hélas constater la réalité de ce risque en étant après le déboisement sauvage de la parcelle 265 inondée gravement à deux reprises, ce qui ne s'était jamais produit auparavant. Des photos existe en mairie de cela. Tous les riverains concernés par ce nouveau zonage N ont compris qu'il s'agissait de l'interdit général. Sauf un (parcelle 265) La mairie a défendu ce dossier sur la forme (respect de procédure) et non sur le fond soit la protection des personnes et des biens, celle de l'environnement et des paysages, ne soumettant pas vraiment au Tribunal les éléments relatifs à la corruption de ce classement (chemin de l'Ancien stade zone rouge etc.) Enfin, aucune étude environnementale et paysagère n'a été effectuée Que cette parcelle comme les autres restent N serait le la peste même face aux risques encourus.</p>



Cabrières d'Avignon  
Le 07 juillet 2021

Béatrice Mauge-Chartier  
127 C impasse Pierre Droite  
84220 Cabrières d'Avignon

Dans un souci de protection de l'environnement, il serait vraiment très opportun de garder la parcelle 265 au lieu-dit Pierre Droite **en zone N**.

Le fait de l'avoir déjà déboisée apporte déjà des désagréments aux maisons construites en contre-bas à savoir des inondations.

Si celle-ci est bétonnée à outrance, comme semble être le projet, ce problème d'inondations va s'accroître fortement et provoquer encore plus de nuisances aux riverains aux alentours.

Les services de l'état peuvent aussi imaginer une zone boisée **non aedificandi** pour empêcher ces inondations en amont sur cette parcelle avec un bassin de retenue des eaux **ou/et** faire un projet immobilier beaucoup plus modeste que le nombre de mètres carrés annoncés s'il y a persistance à passer ce terrain en zone UD.

Sans compter le nombre de voitures supplémentaires qui vont sortir sur le chemin de l'ancien stade non prévu par une grande circulation -





## Concertation du 28/06 au 12/07/2021. Registre des commentaires de la population

DATE	NOM	ADRESSE	COMMENTAIRE
12/07/21	PILAT Jean-Louis et Mme	Lecia et Mme née Halki en Pierrette 374 chemin de Cédus	<p>Je constate que ce sont les opposants à notre projet qui ont remplis les quelques pages. C'est leurs droits mais ils manquent surtout de respect à la propriété d'autrui et ne sont pas crédibles ils n'ont aucune mémoire car depuis 2016 ce son pas moins de 5 constructions dont ils n'ont fait aucun recours dans le périmètre de la parcelle D165. Les grilles qui ils voulaient sont toujours les mêmes et sans preuve de ce qu'ils avançaient et dont ils ont été déboutés le 8 décembre 2020 et 29 Juin 2021 devant le Tribunal ad- ministratif de Nîmes.</p> <p>Jean-Louis Pilat</p>